

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT de la Charente - Poitou

COMMUNE SAINGNAC DE MIRAMBEAU

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie

Divers *ouverture d'une enquête Publique Unique préalable à la délivrance des Permis de construire pour les*
relatif à : *Projets de Construction de deux*
centrales agriovoltaiques sur les communes
de AGUDELLE et de SAINGNAC-DE-MIRAMBEAU

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête :

Il sera procédé, du **mercredi 7 juin 2023 au jeudi 13 juillet 2023 inclus**, soit une durée de 31 jours, à l'ouverture d'une enquête publique unique, sur les communes de AGUDELLE et SALIGNAC-DE-MIRAMBEAU, préalable à la délivrance des permis de construire nécessaires à la réalisation des projets de construction de deux centrales agrivoltaïques, comprenant l'installation d'une clôture, de quatre postes électriques et d'une piste périphérique intérieure et extérieure au lieu-dit le Clou sur la commune de AGUDELLE et comprenant l'installation d'une clôture, de deux postes électriques et d'une piste périphérique intérieure et extérieure sur la commune de SALIGNAC-DE-MIRAMBEAU, par la société SAS CAS DE L'ABBAYE LE CLOU.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 1 en date du 3 mai 2023 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de :

Préfecture de la Charente-Meridionale

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

M. Philippe BERTHET qualité _____

Membres titulaires : M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Membres suppléants : M. Henri HUETEAU qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du Mercredi 7 juin 2023 au jeudi 13 juillet 2023

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____ inclus

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête :

Autres lieux de consultation du dossier : Mairie de AGUDELLE et Préfecture de la Charente-Meridionale

Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

la Mairie Siège de l'enquête Mairie de AGUDELLE à Jambieu le Commissaire
enquêteur Mairie de AGUDELLE : 1 Place de la Mairie 17500 AGUDELLE

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la Mairie de AGUDELLE, à la
Mairie de SALIGNAC-de-Mirambeau, à la Préfecture de la Charente-Meridionale

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les _____ - SALIGNAC DE MIRAMBEAU – Mercredi 7 juin 2023 de 09h00 à 12h00 _____ et de _____ à _____

les _____ - AGUDELLE – Lundi 12 juin 2023 de 15h00 à 18h00 _____ et de _____ à _____

les _____ - SALIGNAC DE MIRAMBEAU – Vendredi 16 juin 2023 de 15h00 à 18h00 _____ et de _____ à _____

les _____ - AGUDELLE – Lundi 26 juin 2023 de 15h00 à 18h00 _____ et de _____ à _____

les _____ - SALIGNAC DE MIRAMBEAU – Mardi 27 juin 2023 de 09h00 à 12h00 _____ et de _____ à _____

les _____ - AGUDELLE – Jeudi 13 juillet 2023 de 15h30 à 18h30 _____ et de _____ à _____


une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Ouvert le Présent Registre
le 7 Juin 2023 à 9h

Par le commissaire enquêteur soussigné

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures


P. BERTHET

Observations de M⁽¹⁾

7/06/23

M^{me} Brigitte MEUGNIOT (u'nt) doit faire courir -

1

M Dupuy (salignac de M.) je suis contre parce que le site est très mal choisi - ces terres agricole sont exploitées - et le paysage serait totalement changé.

~~dupuy~~

18/06/23

2

M Duchêne edouard : Salignac de Stamban je ne suis pas pour le projet salaine, pour en parler risquer que cela ne soit et je pense que les terres agricole doivent être utilisées autrement.

~~duchene~~

16/6

3

Bastien RABEYROLLES maire de Villoravaie. J'ai vu les très réserves sur la finalité du projet agricole. J'ai accompagné ce projet - les chiffres sont plus affirmés que démontrés, une présentation orale avec des données plus amples de (vu la réponse de VALERIE aux réserves de la CDMAF)

Plein au fond, aucun document ne prouve un état de la répartition des "fermes" paysans sera:

- propriétaires (de domaines)
- exploitants agricoles
- collectivités

A mon avis, étant donné l'impact affectif de tel projet, les collectivités devraient être les plus intéressées et de loin, et particulièrement les communes impactées - ce qui redonne "l'opportunité" de collectivités plus biter

(1) Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

3^{ème} suite
Ayant pris connaissance par ailleurs de sommes
qui seraient allouées annuellement à l'exportation
potentielle, ayant une idée de la femme qui était
révisée que propriétaire, je demeure profondément
persuadé que ce type de projet est profondément
corruptif, constitue une base de Vice de conscience et
que sans toute personne ne peut refuser de telle somme
d'argent.

Nous en mon propos précédent : c'est à la collectivité
que devrait être attribuée de telles sommes.
Car contrairement à ce qui est affirmé dans la
avis de la CDCHS, à un versé juridiquement
ce genre de projet va pallier tout ce qui n'est pas
ou mal attribué par la réglementation (et donc par
le partage de la valeur distribuée).

Si donc seul l'argument de la viabilité agricole
est recevable, alors il est patent que le dossier
présenté est faible et en peu étayé.

J'affirme donc la mon opposition à ce projet
n'est abouti. Au delà, mon conseil municipal
de la prévision de principe de début 2022 avant
que je ne rencontre les techniciens de VALCO à Bell
où j'ene been demandé de recevoir les 3 conseils
municipaux pour une grande mix à plot.

Le résultat : la partie villageoise a
été abandonnée, aucune expertise publique
et force en est de constater que le projet agricole
est toujours aussi sommaire.



4) Michèle Christian (Salignac)

Le Projet Solair est actuellement une bonne idée mais les
emplacements sont à revoir. A Salignac et Agudelle sur les
terres ci tel c'est une abération. Je suis Contreco projet
sur la situation. *Marchand*

Le Mardi 12 juillet à 13 heures

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Ph BERTHET déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant 37 jours consécutifs,
du 7 juin au 13 juillet 2023
de _____ heures à _____ heures et
de _____ heures à _____ heures

Les observations ont été consignées au registre

par 7 personnes (pages n° 2 à 4).

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre :

- 1 ^{Courriel} lettre en date du 22 juin 23 de M^{me} Pauline Roy } annexé au registre
(Villersauxois) } de Agudalès
- 2 lettre en date du ? de M^{me} Brigitte Meugniot
(Salignac de Trarabean)
- 3 lettre en date du _____ de M _____
- 4 lettre en date du _____ de M _____
- 5 lettre en date du _____ de M _____
- 6 lettre en date du _____ de M _____

signature

Ph. BERTHET

Courrier annexé au registre d'enquête
publique de Salignac de M. (4 pages)

Madame Brigitte Hanfuiot
Salignac de M. Rambaud

N

Monsieur le Commissaire

Voici une protestation vigoureuse contre
l'implantation du champ photovoltaïque
dans la plaine entre Salignac, Villepavien
et Agudelle :

Cela va créer une dénaturation grave
de tout l'environnement campagnard et
paysager du secteur, une pollution
visuelle très présente à des km à la ronde.
La Hte Saintouffe n'a de richesses que ses
paysages harmonieux et équilibrés par
le patient travail des agriculteurs, qui
au fil des siècles ont façonné cette

région dans le respect de sa beauté naturelle. Nous devons à notre tour être mesurés dans nos choix pour l'énergie et ne pas détruire par une industrialisation à outrance les paysages campagnards naturels dont tous les habitants et les vacanciers, ont besoin pour retrouver la paix, l'équilibre, l'harmonie, le repos psychologique dont chacun a besoin pour se ressourcer. Il n'y a pas que l'argent et le profit financier, la vanité de plonger dans la mode du moment, dans la vie. Il y a aussi, l'art, la beauté, et plein d'autres valeurs qui ne s'achètent pas mais qui sont indispensables à l'esprit et à la psychologie humaine pour pouvoir garder des sources d'inspiration et de réflexion, d'épanouissement, de liberté etc.

la Hte Saintonge a déjà la Centrale de Blaye pour l'énergie, les énormes lignes de Hte Tension, pour la pollution du paysage, cela suffit pour votre région ! On peut certainement trouver d'autres emplacements plus discrets pour le photovoltaïque.

D'autre part, à ma connaissance, il n'y a pas eu de réunion publique de proposée pour l'information des habitants et les nécessaires échanges humains sur cette implantation projetée, elle est imposée sans aucune concertation, heureusement qu'il y a votre présence écoutante, monsieur le Commissaire pour pouvoir exprimer votre avis sur une question qui va impacter la qualité de votre vie quotidienne, durablement.

l'argument de faire malgré tout des activités agricoles sur le même terrain ne me paraît pas du tout réaliste, c'est à mon avis, de "l'habillage", et ce n'est pas souhaitable de subventionner par nos impôts au bout du bout, des agriculteurs qu'on rend salariés de l'État, et à qui on retire finalement la liberté d'entreprendre, avec la prise de risques que cela suppose, mais qui permet de garder une agriculture dynamique et responsable.

Monsieur le Commissaire, je vous remercie de votre patience et de votre qualité d'écoute, et j'espère que l'on pourra trouver un autre lieu, plus discret et qui n'apporte pas de chagrin et de colère aux Saintoufflois amoureux de leur belle région.

Avec ma salutation respectueuse
A. L. L. L.

Berger
Levrault